

GREEN DEAL – CANTINES DURABLES

Je m'engage comme facilitateur pour plus d'alimentation durable dans les cantines !

NOM de l'organisme : **Régie communale ordinaire « Agence de Développement Local (ADL) de Comblain-au-Pont »**

Personne responsable : **Jean-Christophe HENON, Bourgmestre**

Personne de contact : **François Louon**

E-mail et tél. de la personne de contact : francois.louon@comblainaupont.be ; 04/369 99 81

Adresse : **Place Leblanc, 13, 4170 Comblain-au-Pont**

L'Agence de Développement Local de Comblain-au-Pont est une régie communale ordinaire, créée en 2007 dans le cadre du décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local. L'ADL a introduit fin juin 2019 sa demande de renouvellement d'agrément pour la période 2020-2025 sur base d'un plan d'actions comprenant quatre priorités stratégiques: 1. Stimuler la création et le développement des activités économiques locales (entreprises et commerces); 2. Stimuler le développement d'un tourisme durable; 3. Favoriser la création d'emplois et soutenir la formation et l'insertion socioprofessionnelle dans les entreprises locales et par le développement de nouveaux services; 4. Stimuler le développement d'une économie locale de transition, résiliente et favorable au climat, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie et du numérique. Dans ce cadre, l'ADL s'est donné plusieurs objectifs et actions à court terme (2 ans), moyen terme (2 à 5 ans) et long terme (5 à 10 ans), notamment en lien direct ou indirect avec les enjeux du Green Deal. Nous proposons dans cette fiche d'engagements spécifiques de retenir deux actions spécifiques en lien avec deux enjeux, mais l'ADL travaillera également à d'autres objectifs, notamment :



- Objectif 4.1. Développer un circuit court de proximité pour une alimentation durable par la mise en place de 5 actions dès 2020 ;
- Objectif 4.3. Augmenter la part des produits locaux alimentaires dans la consommation locale et auprès d'un plus grand nombre de consommateurs locaux par la mise en place de 2 actions d'ici 2025 ;
- Objectif 4.4. Augmenter la production locale et diversifier les types de produits à destination des circuits courts alimentaires, dans le respect de l'environnement et de la biodiversité, et pérenniser le nombre d'emplois générés par celle-ci, par la mise en place de 3 actions d'ici 2025 ;
- Objectif 4.7. Augmenter de manière significative la part des produits locaux de qualité et de saison (agriculture bio ou, à défaut, raisonnée) dans l'alimentation des collectivités (écoles, maisons de repos, crèches, CPAS, etc.), par la mise en place de deux actions d'ici 2030.
- Etc.

1/ POUR DES PRODUITS LOCAUX ET DE SAISON

Objectifs chiffrés

Objectif 4.1. Développer un circuit court de proximité pour une alimentation durable par la mise en place de 5 actions dès 2020, dont une fiche-action en partenariat avec le "restaurant social" Relais du Terroir (cantine).

Actions

Fiche-action n°49 - Stimuler et accompagner la mise en place d'un point-dépôt pour les producteurs locaux au Relais du Terroir à la Maison des découvertes ; Cette fiche-action s'inscrit dans le cadre de l'Appel à projets « Ma commune en transition ».

2/ POUR DES PRODUITS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ANIMAUX

Objectifs chiffrés

L'ADL poursuit d'autres objectifs et actions dans le cadre de son plan d'actions pour la période d'agrément 2020-2025 mais se réserve la possibilité de les renseigner ultérieurement comme engagements spécifiques.

Actions

3/ POUR DES PRODUITS EQUITABLES

Objectifs chiffrés

L'ADL poursuit d'autres objectifs et actions dans le cadre de son plan d'actions pour la période d'agrément 2020-2025 mais se réserve la possibilité de les renseigner ultérieurement comme engagements spécifiques.

Actions

L'ADL poursuit d'autres objectifs et actions dans le cadre de son plan d'actions pour la période d'agrément 2020-2025 mais se réserve la possibilité de les renseigner ultérieurement comme engagements spécifiques.

4/ POUR DES REPAS SAINS, EQUILIBRES ET SAVOUREUX

Objectifs chiffrés

L'ADL poursuit d'autres objectifs et actions dans le cadre de son plan d'actions pour la période d'agrément 2020-2025 mais se réserve la possibilité de les renseigner ultérieurement comme engagements spécifiques.

Actions

L'ADL poursuit d'autres objectifs et actions dans le cadre de son plan d'actions pour la période d'agrément 2020-2025 mais se réserve la possibilité de les renseigner ultérieurement comme engagements spécifiques.

5/ POUR LA REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE ET DES DECHETS

Objectifs chiffrés

L'ADL poursuit d'autres objectifs et actions dans le cadre de son plan d'actions pour la période d'agrément 2020-2025 mais se réserve la possibilité de les renseigner ultérieurement comme engagements spécifiques.

Actions

L'ADL poursuit d'autres objectifs et actions dans le cadre de son plan d'actions pour la période d'agrément 2020-2025 mais se réserve la possibilité de les renseigner ultérieurement comme engagements spécifiques.

6/ POUR L'INCLUSION SOCIALE

Objectifs chiffrés



Objectif 4.3. Augmenter la part des produits locaux alimentaires dans la consommation locale et auprès d'un plus grand nombre de consommateurs locaux par la mise en place de 2 actions d'ici 2025, dont une fiche-action poursuivant un objectif d'inclusion sociale.

Actions

Fiche-action n°54-Stimuler la création et accompagner le développement d'un service de livraison à domicile de produits locaux alimentaires, notamment pour les personnes âgées et ou isolées dans les petits villages et hameaux. Cette fiche-action fait partie d'un objectif à concrétiser en fonction de demandes d'accompagnement exprimées à l'ADL par des porteurs de projets privés ou associatifs.